

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – AVRIL 2017

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Claude Bernard, expert en sinistre (5A)	Plainte n° 2016-01-02(E)	M ^e Patrick de Niverville, président	4 avril 2017 13h00	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	1 chef pour avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme et/ou pour ne pas avoir eu une conduite empreinte d'objectivité, de modération et de dignité (article 15 du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	Audition sur sanction
Certificat n° 102674		M ^{me} Éline Savard, membre M ^{me} Paule Émond, membre			1 chef pour avoir fait signer à un client des intérêts à un taux déraisonnable de 18% plus le taux préférentiel des banques, soit un taux supérieur à celui de 6% fixé conformément à l'article 28 de la <i>Loi sur le ministère du Revenu (L.R.Q., c. M-31)</i> , devenue la <i>Loi sur l'administration fiscale (LRQ c. A-6.002)</i> (article 42 du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 1 chef pour avoir agi avec négligence en n'ayant pas une tenue de dossier que l'on est en droit de s'attendre de la part d'un expert en règlement de sinistres, en n'indiquant pas dans sa feuille de travail suffisamment de détails quant au travail qu'il a effectué notamment au sujet des listes de contenu et de l'administration du dossier (article 21 du <i>Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (RLRQ c D-9.2, r 2)</i>).	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – AVRIL 2017

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Parnell-Adler Jacob, inactif et sans mode d'exercice comme courtier en assurance de dommages des particuliers (4B) Certificat n° 152354	Plainte n° 2016-03-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Serge Meloche, membre M ^{me} Nadia Ndi, membre	11 avril 2017 9h30	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	4 chefs pour ne pas avoir agi avec intégrité en réclamant à son employeur des montants totalisant la somme de 1 068,05 \$ pour des dépenses n'ayant pas été engagées (article 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>).	Audition sur sanction
Lucie Plourde, expert en sinistre Certificat n° 139464 Et François Masson, inactif et sans mode d'exercice comme expert en sinistre Certificat n° 123228	Plaintes n ^{os} 2016-04-05(E) Et 2016-04-06(E)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Mélissa Leclerc, membre M ^{me} Lise Martin, membre	12 et 13 avril et 10 mai 2017 9h30	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	Lucie Plourde 1 chef pour avoir fait preuve de négligence dans le traitement et le contrôle du dossier de réclamation d'assurés à la suite d'un sinistre survenu dans leur résidence, le tout alors qu'elle agissait à titre de réviseuse principale auprès de l'expert en sinistre François Masson. (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 2, 10 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>); 1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 10, 14, 18, 21 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>).	Audition sur culpabilité
					François Masson	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) – AVRIL 2017

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					2 chefs pour avoir fait preuve de négligence dans le traitement et le contrôle du dossier de réclamation d'assurés à la suite d'un sinistre survenu dans leur résidence (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 10 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>);	
					1 chef pour avoir exercé ses activités de façon négligente (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et articles 10 et 58(1) du <i>Code de déontologie des experts en sinistre</i>).	

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – AVRIL 2017

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
STEVE GOULET 171518	CD00-1210	M ^e Sylvain Généreux, Président M. Stéphane Côté, A.V.C. M. Jacques Denis, A.V.A., Pl. Fin.	5 avril 2017 à 9h30 6 avril 2017 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 ^e étage Montréal (Québec) H3A 3H3	Avoir fait signer un document en blanc Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme Non-convenance	Culpabilité
VANGAH YVES- JOËL ADIKO	CD00-1214	M ^e Janine Kean, Présidente	12 avril 2017 à 9h30	Chambre de la sécurité	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence,	Culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – AVRIL 2017

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
209744		M. André Chicoine, A.V.C. M. Michel McGee	13 avril 2017 à 9h30	financière 2000, avenue McGill College, 12 ^e étage Montréal (Québec) H3A 3H3	professionnalisme, bonne foi et équité	
DANIEL CHARLEBOIS 106807	CD00-1098	M ^e Claude Mageau, Président M. Marc Binette, Pl. Fin. M. John Ruggieri, A.V.A., Pl. Fin.	13 avril 2017 à 9h00	Tribunal administratif du travail 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations incomplètes, non objectives ou inexactes (explications, déclarations, représentations ou renseignements) Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements) Non-convenance	Sanctions
MICHEL MARCOUX 122786	CD00-1008	M ^e Claude Mageau, Président M. Marc Binette, Pl. Fin. M. Antonio Tiberio	18 avril 2017 à 9h30 19 avril 2017 à 9h30 20 avril 2017 à 9h30 21 avril 2017 à 9h30 25 avril 2017 à 9h30 26 avril 2017 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 2000, avenue McGill College, 12 ^e étage Montréal (Québec) H3A 3H3	Inexécution ou mauvaise exécution du mandat Informations incomplètes, fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur (explications, déclarations, représentations ou renseignements) Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité Entrave au travail des organismes d'autoréglementation	Culpabilité

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – AVRIL 2017

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			27 avril 2017 à 9h30			
			28 avril 2017 à 9h30			
MICHEL BERNARD 102705	CD00-1213	M ^e Janine Kean, Présidente M. Stéphane Côté, A.V.C. M. Shirtaz Dhanji, A.V.A., Pl. Fin.	26 avril 2017 à 9h30 27 avril 2017 à 9h30	Tribunal administratif du travail 500, boul. René- Lévesque Ouest, 18 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité Entrave au travail des organismes d'autoréglementation	Culpabilité